



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2024, N° 014

23 août 2024



Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE: PLUIES FAIBLES À MODÉRÉES

Dans ce numéro :

Situation météorologique 1

Situation hydrologique 2

Situation agricole et animale 2-4

Focus sur le parc technologique et d'innovation agricole 4

Des activités pluvieuses et pluvio-orageuses ont été observées durant la deuxième décennie du mois d'août sur toute l'étendue du territoire. Des pluies faibles à modérées ont été enregistrées.

La figure 1 révèle que les régions des Savanes, le sud de la Kara, la Centrale et le nord des Plateaux ont été les zones les plus arrosées. Les cumuls pluviométriques ont varié de 2,4 mm à Guérin Kouka en un (01) jour à 105,4 mm à Mango en cinq (05) jours.

Par rapport à la normale 1991-2020, presque tout le pays a connu un déficit pluviométrique.

Ce déficit s'explique par le renforcement des flux (vents) de mousson qui ont entraîné une poussée brusque du Front inter tropical (FIT) à sa position maximale aux limites nord du Sahel.

Perspectives : Des manifestations pluvio-orageuses modérées intéresseront le nord du pays au cours de la prochaine décennie. Au sud, des pluies faibles localisées sont attendues.

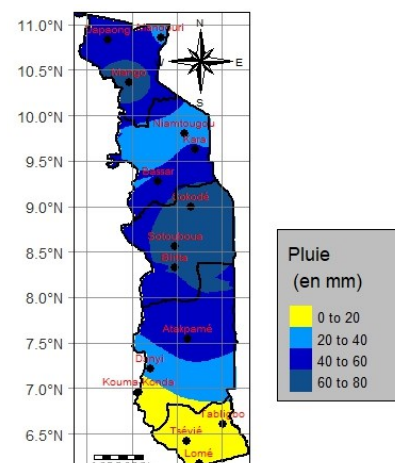


Figure 1 : Pluviométrie de la deuxième décennie du mois d'août.

Faits saillants

- Pluviométrie faible à modérée ;
- Disponibilité des engrais dans les magasins de la CAGIA, 71 668,050 tonnes d'engrais disponibles ;
- Repos biologique, production piscicole, état océanique agité ;
- Hausse saisonnière des prix du maïs ;
- Agrément d'installation et d'exploitation de ferme d'élevage ;
- Focus sur le parc technologique et d'innovation agricole.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Les conditions météorologiques de la décennie n'ont pas été favorables au développement normal des cultures notamment le maïs au stade de floraison. Des flétrissements ont été constatés dans les deux zones agro climatique.

Dans la zone Nord, les opérations de labours et de semis (niébé, voandzou et soja) ainsi que le traitement phytosanitaire des cultures et l'épandage d'engrais ont connu un arrêt.

Au Sud, c'est la pleine petite saison sèche. Elle a permis le séchage des récoltes issues de la grande saison pluvieuse. Par contre la fin précoce de la grande saison des pluies n'a pas été favorable aux travaux d'entretien des cultures maraichères (gombo, piment, tomate..). Cette deuxième décennie a été marquée par la préparation des parcelles pour le compte de la deuxième saison.

Perspectives : il est prévu un démarrage tardif à tendance normale de la petite saison dans toute la zone bimodale.

Début de saison tardif = début de saison après le début normal

Début normal = début qui arrive d'habitude, qui sert de référence, qui est fréquent, la moyenne sur 30 ans

AVIS ET CONSEILS 1 :

il est recommandé de :

- ◆ s'approvisionner en semences et en engrais de qualité disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées ;
- ◆ utiliser les produits phytosanitaires homologués pour le traitement des cultures et la conservation des produits ;
- ◆ éviter le sarclage ou l'épandage d'engrais pendant les périodes de stress hydriques ;
- ◆ anticiper sur la préparation des sols et semer dès les premières pluies en privilégiant les cultures à cycle court ;
- ◆ suivre au quotidien les prévisions de l'ANAMET ou s'adresser aux CTGEA de sa localité.

Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

Au cours de la deuxième décade du mois d'août, la situation hydrologique a été marquée par une baisse des écoulements dans les bassins fluviaux de l'Oti et du Lac-Togo. Les hauteurs maximales ont diminué de 84 cm par rapport à la précédente décade au niveau de la station de Mango dans le bassin de l'Oti et de 25 cm à Kpédji dans le bassin du Lac-Togo. Par contre on a observé une augmentation de 37 cm à la station de Kolokopé dans le bassin du Mono. Les hauteurs moyennes ont baissé dans tous les bassins fluviaux (Tableau 1).

Tableau 1: Hauteurs d'eaux moyennes et maximales

Stations	Hauteur Maximale (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	Décade précédente	Décade actuelle
KPEDJI (Zio)	140	115	124,33	108,4
MANGO (Oti)	589	505	562,66	435,2
KOLOKOPE (Mono)	230	267	189,66	185,6

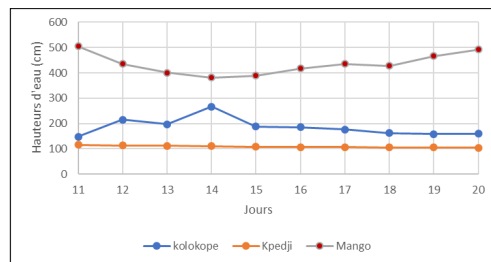


Figure 2 : Courbes de variation des hauteurs d'eau

Source: DRE, août 2024

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 INTRANTS AGRICOLES

Pour la campagne agricole 2024-2025, les engrais vivriers sont toujours disponibles. A la date du 23 août 2024, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **71 668,050 tonnes** dont **6 913,550 tonnes** de NPK et **64 754,500 tonnes** d'UREE 46%N (Fig 3).

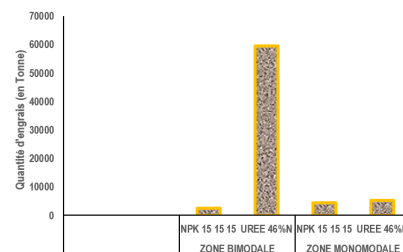


Figure 3 : Stock d'engrais disponible au 23/08/2024

3.2 PROTECTION DES CULTURES : Lutte contre les termites dans les champs

Présents dans toutes les régions du Togo, les termites forment des galeries ou termitières dans les champs. A partir du sol, ils attaquent les racines des cultures lors des poches de sécheresse. La lutte contre les termites se fait par destruction des termitières et la lutte chimique sur les cultures.

- ◆ Destruction des termitières : (i) casser la termitière et creuser jusqu'à atteindre la reine ; (ii) creuser au-dessus de la termitière et y verser une solution à base des organo-phosphorés ou de pyréthrinoides, et ou y mettre des comprimés de phosphore d'aluminium puis fermer.
- ◆ La lutte sur les cultures doit se faire à titre préventif en appliquant un produit lors du labour, du repiquage et du premier épandage d'engrais. Le produit doit être systémique.



Figure 4 : Termeite



Figure 5 : Galerie de termites (termitière)



Figure 6 : Dégâts de termites sur le maïs

3.3 EVOLUTION DU PRIX DU MAÏS EN JUILLET 2024

3.3.1 Tendence générale des prix du maïs

Le prix moyen national du maïs au mois de juillet (figure 7) connaît une hausse de **6%** par rapport au mois passé. Cette hausse se traduit par une période de soudure. Il est actuellement à **325 FCFA/kg** contre **308 FCFA/kg** le mois précédent. Le prix minimum (**226 FCFA/kg**) est enregistré sur le marché de Témédja et Kanté (préfecture d'Amou et Kéran), et le prix maximum (**448 FCFA/kg**) est enregistré sur le marché d'Assahoun (préfecture d'Avé). Comparé à la même période de l'année passée et à la moyenne quinquennale, le prix moyen du maïs connaît une variation de **14%** et **45%** respectivement. La projection montre une progression du prix moyen du maïs qui coïncide avec la période de déstockage qui s'étend de juin-août (période de soudure au Nord) avant de se déprécier en septembre (période de récolte au sud).

Notons que les prix seront relativement élevés jusqu'à la fin de l'année.

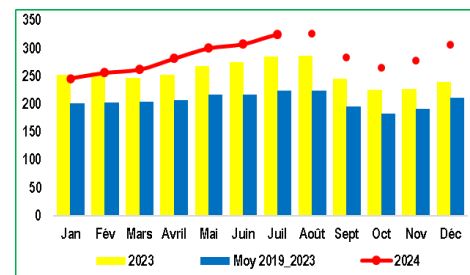


Figure 7 : Evolution du prix moyen national

Source: DSID, 2024

3.3.2 Evolution du prix du maïs sur les marchés de production

La figure 8 présente le prix moyen du maïs sur le marché de production au mois de juillet. La disponibilité du maïs au mois de juillet par rapport à celui du mois de juin a baissé sur les marchés suivis, entraînant un renchérissement des prix moyens dans certaines régions : Centrale (+11%), Kara (+17%) et Savanes (+27%). Par contre on note une baisse des prix moyens suite à la disponibilité liée au démarrage des premières récoltes dans la Maritime (-10%) et Plateaux (-5%).

Sur ces marchés de production, les marchés de Témédja (commune Amou 3) et d'Adjengré (Commune Sotouboua 2) enregistrent respectivement les prix les plus bas (226 FCFA/kg) et les plus élevés (417 FCFA/kg).

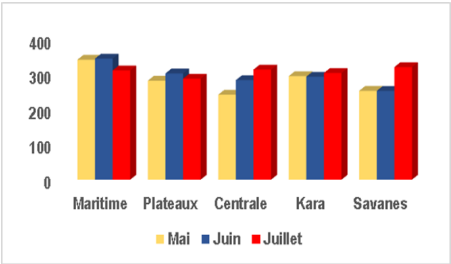


Figure 8: Evolution du prix du maïs sur les marchés de production

Source: DSID, 2024

3.3.3 Evolution du prix du maïs sur les marchés de consommation

L'évolution du prix moyen du maïs sur les marchés de consommation en juillet est présentée dans la figure 9. Concernant les marchés de consommation, le prix moyen est en hausse par rapport à celui de juin dans les régions à savoir : Plateaux (+3%), Centrale (+15%), Kara (+5%) et Savanes (+6%) et pourrait s'expliquer par une faible disponibilité. Par contre on note une baisse des prix moyens suite à la disponibilité liée au démarrage des premières récoltes dans la Maritime (-6%).

Le prix minimal est observé sur le marché de Kanté et d'Akodessewa (226 FCFA/kg) respectivement dans la commune Kéran 1 et Golfe 1 et maximal sur le marché de Bafilo (448 FCFA/kg) dans la commune d'Assoli 1.

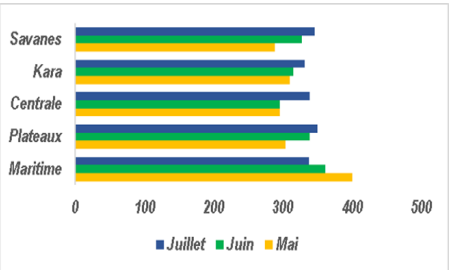


Figure 9: Evolution du prix du maïs sur les marchés de consommation

Source: DSID, 2024

3.4 UTILISATION DES SEMENCES AMELIOREES

Pour accroître les rendements des cultures, il est important d'utiliser les semences améliorées. Dans ce cadre, la Direction des semences agricoles et plants (DSP) organise des séances d'informations et de sensibilisations sur l'ensemble du territoire.

3.5 PRODUCTION ANIMALE

Obtenez votre agrément d'installation et d'exploitation pour vos fermes d'élevage et de couvoirs

L'implantation, la modification et l'exploitation des fermes d'élevage ainsi que des couvoirs sont soumises à l'obtention d'un agrément conformément à l'arrêté N° 111/21/MAEDR/CAB/SG/DE du 26 juillet 2021. Ce dernier est délivré sur demande adressée au ministre chargé de l'élevage après étude et avis du comité d'agrément.

Le dossier de demande d'agrément est constitué de : (i) une demande manuscrite adressée au ministre en charge de l'élevage ; (ii) un plan de masse ; (iii) un plan de situation ; (iv) une quittance délivrée par la direction de l'élevage ; (v) un certificat de conformité environnementale délivré par le ministère chargé de l'environnement.

Il faut noter que le nombre de fermes d'élevage agréées au Togo reste très faible (Tableau 2). Les fermes ne disposant pas d'agrément exercent dans l'illégalité et sont conviées à régulariser leur situation.

Tableau 2: Evolution du nombre de fermes d'élevage agréées depuis 2021

Années	Nombre de fermes d'élevage agréées
2021	7
2022	5
2023	10
2024	6

Source: DE, août 2024

3.6 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la production halieutique se résume à la production piscicole de tilapia qui est de 32,442 tonnes.

**Tableau 3 : Données de production chalutière et piscicole
du 12 au 18 août 2024**

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
12 au 18 août 2024	Production piscicole	32,442

Source: DPA, août 2024

AVIS ET CONSEILS 3 :

Dans la perspective de renouvellement du stock halieutique et d'une co-gestion efficace entre les usagers des différents plans d'eaux et plus particulièrement celui du lac du barrage Nangbéto, le Ministre des ressources halieutiques, animales et de la réglementation de la transhumance à travers le communiqué de presse du 31 juillet 2024 rappelle aux usagers dudit lac que les activités de pêche sont suspendues du 15 août au 15 novembre 2024, période correspondant au repos biologique des poissons.



Aussi il est rappelé à tous les acteurs de la pêche artisanale maritime que l'état océanique prévu pour le 23 et 24 août est agité (niveau 2). Il est rappelé à toute la communauté de la pêche artisanale maritime de respecter les drapeaux d'annonciation des prévisions de l'état de l'océan avant toute sortie en mer.

Pour rappel la couleur rouge interdit toute sortie, le jaune la prudence et le vert l'autorisation mais néanmoins tous les usagers marins de la pêche doivent être prudents et prendre des mesures idoines de sécurité et se munir tous de leurs gilets de sauvetages avant toute sortie en mer. Les pêcheurs du port de pêche sont tenus de déclarer tous les membres d'équipages aussi bien à la sortie qu'au retour de leur campagne de pêche aux gardes côtes présents à quai.



4. FOCUS SUR LE PARC TECHNOLOGIQUE ET D'INNOVATION AGRICOLE

Installé au Centre de Recherche Agronomique du littoral (CRAL) basé à Davié, environ 30 km au nord de Lomé, le parc de technologies et d'innovations agricoles de l'ITRA est un espace physique de démonstration et d'exposition des nouvelles technologies et d'innovations agricoles avérés des principales cultures (figure 10a, 10b, 10c et 10.d) notamment le maïs, le riz, le sorgho, le mil, le soja, les arachides, du niébé, le sésame, le manioc, etc.

On peut également y voir des technologies en production animale et de la mécanisation agricole. L'objectif est de stimuler l'adoption de ces technologies par les agriculteurs et favoriser l'amélioration de la productivité agricole selon la feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Des journées portes ouvertes y sont organisées et des visites guidées sont autorisées. Le parc cible entre autres les acteurs des chaînes de valeur agricoles, les structures techniques et d'encadrement, les acteurs du secteur semencier, les étudiants des institutions agronomiques et techniques ainsi que les élèves.

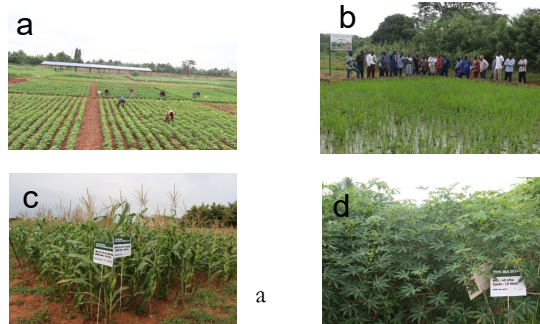


Figure 10 : Quelques illustrations des parcelles

Retrouvez-nous sur le [www.agriculture.gouv.tg/FSRP Togo](http://www.agriculture.gouv.tg/FSRP_Togo)



**« Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet
pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo »**